



M. Pierre GUILLARD
Président du Comité d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 26/09/2007

Réf : PB/SR/
Objet : Sous Classements

NOTE AUX CLUBS **SOUS-CLASSEMENTS**

Réservé au secteur Mini-Basket et Minimes garçons et filles

L'acceptation des sous-classements au cas par cas est du ressort de la Commission Mini et de la Commission Sportive.

Règles générales :

- 1- Equipe évoluant en niveau B, C ne pouvant prétendre à un Titre Départemental.
- 2- Maximum deux sous-classements par équipe.
- 3- Décharge parentale autorisant le sous classement.
- 4- En fin de Championnat, l'équipe est déclassée.

Recommandations :

- Avertir l'équipe adverse.
- Présenter l'accord écrit du Comité avec les licences.
- L'intéressé ne pourra effectuer tout le match (sauf cinq joueurs sur la feuille).
- En cas de gros avantage au score il est recommandé de le retirer du terrain.
- La taille du joueur ou de la joueuse peut amener le Comité à refuser le sous classement.

Pierre GUILLARD

COMITE D'ILLE-ET-VILAINE DE BASKET-BALL